

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02095

Numéro SIREN : 480 260 322

Nom ou dénomination : 100% URGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt 25026

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

100% URGENCE
26 rue de Mulhouse
59290 Wasquehal

RECEPISSE DE DÉPÔT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 100% URGENCE

Numéro RCS : 480 260 322
Numéro Gestion : 2011B02095

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 26 rue de Mulhouse
59290 Wasquehal

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 17/12/2019

Sous le numéro : 25026

Délivré à Lille-Métropole le 19 décembre 2019

Le Greffier.

c

2019 S 25026
2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

Formulaire obligatoire
L'art. 223 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018 Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société
SARL 100 % URGENCE

SIRET 4 8 0 2 6 0 3 2 2 0 0 0 3 1 Métier :

Adresse du principal établissement
26 rue de Mulhouse

59290 WASQUEHAL

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées AMBULANCES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15% 3 773

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobiliar cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%.

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour Nom / Adresse désignée N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête Nom / Adresse de groupe N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liaisons fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable.

Nom et adresse du conseil:

Tél
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné.

Identité du déclarant:

Date Qualité et nom du signataire M DEUNETTE GERANT

Signature  Calypso infima

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés applique doit être précisée en annexe libre de la liaison fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 15949 * 01
Téléphone : 04 72 46 55 55
Fax : 04 72 46 55 55
E-mail : jean.jaures@wanadoo.fr

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Designation de l'entreprise : 100 % URGENCIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2	
Adresse de l'entreprise : 114 RUE JEAN JAURES		59491 VILLENEUVE D'ASCO	
Numéro SIRET : 4 8 0 2 6 0 3 2 2 0 0 0 3 1		Durée de l'exercice précédent : 1 1 2	
		Néant <input type="checkbox"/>	
		Total : 3 1 1 2 2 0 1 1 8	
		Bruit	Montants en milliers d'euros
			Net
Capital souscrit non versé		I. AA	
MONTANT IMMOBILISÉ versé ou à verser dans l'exercice	Frais d'établissement	AB	AC
	Frais de développement	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AU	AG
	Fonds commercial	AI	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	M
Immobilisations en cours		AW	AW
Avances et acomptes		AX	AY
MONTANT FINANCIER ENTRÉE et sorties d'exploitation	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CA
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières	BH	BI
	TOTAL M. II	BJ	34 764
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
MONTANT CIRCUITANT ET CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versées sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés	BX	BY
	Autres créances	BZ	CA
	Capital souscrit et versé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance	CH	CI
	TOTAL M. III	CJ	184 196
COMPTES de reçus et d'écarts	Frais d'émission d'emprunt à étaler	IV	CW
	Primes de remboursement des obligations	V	CM
	Ecart de conversion actif	VI	CN
	TOTAL GÉNÉRAL I à VI	CO	218 959
	Rentabilité fondamentale	CP	1 468
	Plus de réserve de propriété	Stocks	Créances
Designation de l'entreprise : 100 % URGENCIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2	
Adresse de l'entreprise : 114 RUE JEAN JAURES		59491 VILLENEUVE D'ASCO	
Numéro SIRET : 4 8 0 2 6 0 3 2 2 0 0 0 3 1		Durée de l'exercice précédent : 1 1 2	
		Néant <input type="checkbox"/>	
		Total : 3 1 1 2 2 0 1 1 8	
		Bruit	Montants en milliers d'euros
			Net
Capital souscrit non versé		I. AA	
MONTANT IMMOBILISÉ versé ou à verser dans l'exercice	Frais d'établissement	AB	AC
	Frais de développement	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AU	AG
	Fonds commercial	AI	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	M
Immobilisations en cours		AW	AW
Avances et acomptes		AX	AY
MONTANT FINANCIER ENTRÉE et sorties d'exploitation	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CA
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières	BH	BI
	TOTAL M. II	BJ	34 764
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
MONTANT CIRCUITANT ET CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versées sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés	BX	BY
	Autres créances	BZ	CA
	Capital souscrit et versé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance	CH	CI
	TOTAL M. III	CJ	184 196
COMPTES de reçus et d'écarts	Frais d'émission d'emprunt à étaler	IV	CW
	Primes de remboursement des obligations	V	CM
	Ecart de conversion actif	VI	CN
	TOTAL GÉNÉRAL I à VI	CO	218 959
	Rentabilité fondamentale	CP	1 468
	Plus de réserve de propriété	Stocks	Créances

JD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF IMMOBILISÉ			
IMMobilisations incorporelles	Capital souscrit non appelé (I)		
	Frais d'établissement		
	Frais de développement		
	Concessions, brevets et droits similaires	30 000	30 000
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
IMMobilisations corporelles	Terrains		
	Constructions		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	364	364
	Autres immobilisations corporelles		
IMMobilisations financières	Immobilisations en cours		
	Avances et acomptes		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
	Autres participations	1 216	1 216
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières	1 468	1 468
	TOTAL (II)	33 048	33 048
ACTIF CIRCULANT			
Biens	Matières premières approvisionnements		
	En cours de production de biens		
	En cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Clients et comptes rattachés	22 039	
	Autres créances	181 245	150 436
	Capital souscrit et appelé, non versé		
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités	2 951	2 951
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance		
	TOTAL (III)	184 196	175 426
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Écarts de conversion actif (VI)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	217 244	208 474

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGP N° 2051 SD 2019

Description de l'entreprise		100 % URGENCE	Nom	
CAPITALISATION PROPRIÉTÉ				
Capital social ou individuel (1) Dont variés			D1	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DR	
Ecart de reévaluation (2) dont écart d'opposition (1K)			DC	
Réserves légales (3)			DD	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DI	
Réserves réglementées (4) (Dont réserves relatives à la capitalisation sociale (5))			DR	
Autres réserves (Dont réserves relatives à l'achat d'actions ou grandes émissions) (6)			DR	118 101
Report à nouveau			DH	11 809
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	21 267
Subventions d'investissement			DR	
Provisions réglementées *			DK	
		TOTAL (II)	DR	162 177
DETTE HORS PROPRIÉTÉ				
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
		TOTAL (II)	DS	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DR	
		TOTAL (III)	DR	
DETTS 4				
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DI	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DT	19 044
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs (1))			DV	
Avances et comptes recouvrables commandés en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes attachées			DX	12 952
Dettes fiscales et sociales			DV	23 018
Dettes sur immobilisations et comptes attachées			DZ	
Autres dettes			DX	52
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC	55 067
	Ecart de conversion passif *		(ED)	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	ED	217 244
REVENUS				
(1) Ecart de reévaluation incorporé au capital			AB	
2. Dont { Réserve spéciale de reévaluation (PES)			BC	
	Ecart de reévaluation libre		BD	
	Réserve de reévaluation (PR)		CD	
3. Dons et gains de plus-values à long terme *			CE	
4. Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			CF	
5. Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			CG	10 767

Des opérations ont été réalisées en cours d'exercice depuis le 1er Janvier 2019.

M

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise 100 % URGENCE

CAPITAUX PROPRES

Autres fonds propres
Provisions pour risques et charges

DETTE S

Compte régul

RENOVIS

		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (1)		10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			
Écarts de réévaluation (2)			
Réserve légale (3)		1 000	1 000
Réerves statutaires et contractuelles			
Réerves réglementées (3)			
Autres réserves		118 101	118 101
Report à nouveau		11 809	(5 825)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		21 267	17 634
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	162 177	140 910
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		19 044	7 843
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 952	35 803
Dettes fiscales et sociales		23 018	23 919
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		52	
Produits constatés d'avance (4)		55 067	67 564
Écarts de conversion passif		(V)	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	217 244	208 474
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			67 564
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		10 767	7 843

10

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise 100 % URGENCE

		Exercice N	Exercice N -1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	biens			
	services			
	Production vendue		437 417	406 750
	Chiffres d'affaires nets		437 417	406 750
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			
	Autres produits (1) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	437 417	406 750	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		5 162	6 023
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		201 792	166 301
	Impôts, taxes et versements assimilés		9 898	9 471
	Salaires et traitements		132 658	107 184
	Charges sociales (10)		55 791	76 266
	détachés d'exploitation			
	Sur immobilisations	{		
- dotations aux amortissements				
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant	-			
- dotations aux provisions				
Pour risques et charges	-			
- dotations aux provisions				
Autres charges (12)				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	405 301	365 375	
		32 116	41 374	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transférée			
	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provision et transferts de charges			
	Differences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des produits financiers (V)		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Differences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des charges financières (VI)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		32 116	41 374	

W

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE Suite)

DGFIP N° 2053-SI-2019

Tous les exercices sont équivalents
à l'exception de l'entreprise

Désignation de l'entreprise		100 % URGENCE	Nombre	<input type="checkbox"/>
Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	HM 9 486 HB HQ	HB HQ	9 486
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (Hb) Charges exceptionnelles sur opérations en capital (Hb) Dommages exceptionnels aux biens meubles et immobiliers (HQ)	HF 19 768 HF HQ	HF HQ	19 768
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	Total des produits exceptionnels (VI)	(VII)	HB 9 486	(10 282)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HF		
Impôts sur les bénéfices	(X)	HQ	566	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	(VIII)	HB	446 903
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(IX)	HM	425 636
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)	HN 21 267			
1. Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
2. Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents aux exercices antérieurs à l'exercice suivant	HY	HO	
3. Dont	– Crédit bail mobilier Crédit bail immobilier	HP	HQ	
4. Dont charges respectant un exercice précédent ou antérieur au 1er octobre précédent	HI			
5. Dont produits concernant les entreprises mises	II			
6. Dont intérêts concernant les entreprises mises	K			
7. Dont dans lors d'organismes d'investissement (art. 338 bis du CGI)	HX			
8. Dont au succès des souscriptions dans des PME importantes (art. 337-ter)	RW			
9. Dont amortissements exceptionnel de 25% des capitaux nouveaux (art. 339 quater D)	RD			
10. Dont transferts de charge	AI			
11. Dont cotisations personnelles de l'exploitant (A3)	A2			
12. Dont redevances pour concessions de brevets, de licences, de produit	A3			
13. Dont redevances pour concessions de brevets, de licences, de charge	A4			
14. Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A6	
15. Dont des produits et charges auxquels le résultat est soumis au prélèvement sur les bénéfices	A7			
16. Dont des produits et charges sur exercices antérieurs	A8			

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 486	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	9 486	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	19 768	23 740
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	19 768	23 740
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(10 282)	(23 740)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		566	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	446 903	406 750
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	425 636	389 116
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		21 267	17 634
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
(2) Dont { produits de locations immobilières			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier			
	- Crédit-bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
(7) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)			
(8) Dont transferts de charges			
(9) Dont cotisations personnelles de l'exploitant			
(10) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			

Designation de l'entreprise		100 % URGENCE						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeurs nettes des immobilisations incorporelles				
INCORP		Tres d'établissement et de développement		TOTAL I	0	D8		D8
INCORP		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	K0	30 000	K1	Z1
CORPORATIVES	Terrains			K6		KH		KI
	Sur sol propre			KJ		KK		KL
	Sur sol d'autrui			KM		KN		KO
	Immeubles générant un revenu et aménagements des constructions			KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériels et outils d'industrie			KS	1 300	KL		KL
	Installations générant un revenu et aménagements des constructions			KV		KW		KX
	Materiel de transport			KY	780	KZ		LA
	Materiel de bureau et émission d'information			LR		LC		LD
	Emballages recuperables et divers			LI		LB		LG
	Immobilisations corporelles en cours			LL		LU		LL
FINANCIERES	Avances et retenues			LK		LJ		LM
				TOTAL III	EN	2 080	EO	EP
	Participations évaluées par mise en équivalence			SG		SM		SI
	Autres participations			SL	1 216	SW		SW
	Autres titres immobilisés			SP		SR		SS
	Portefeuille immobilisé d'entreprises			ST	1 468	SU		SA
				TOTAL IV	EQ	2 684	ER	ES
					EG	34 764	EM	EM
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Département				
INCORP		Tres d'établissement et de développement		Valeurs nettes des immobilisations incorporelles				
INCORP		Tres d'établissement et de développement		TOTAL I	EN	D9		D9
INCORP		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	J0	IV	30 000	ZK
CORPORATIVES	Terrains			IP	EN	IY		IZ
	Sur sol propre			IQ	VA	MB		ME
	Sur sol d'autrui			IR	MD	MI		ML
	Installations techniques, matériels et outils			IS	MV	MG		MI
	Installations générant un revenu et aménagements des constructions			IT	MP	MK	1 300	MI
	Vans	Immeubles générant un revenu et aménagements des constructions		IV	MV	MN		MO
	Materiel de transport			IV	MP	MQ	780	MV
	Materiel de bureau et émission d'information			IV	MV	MT		MU
	Emballages recuperables et divers			IX	MV	MW		MV
	Immobilisations corporelles en cours			AY	MV	NX		NB
FINANCIERES	Avances et retenues			NC	ND	NI		NE
				TOTAL III	LY	NF	2 080	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence			IY	QI	MF		OW
	Autres participations			IO	QY	Y	1 216	OZ
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C		2D
	Portefeuille immobilisé d'entreprises			I2	3I	1 468	2G	2H
				TOTAL IV	I3	Nk	2 684	2H
						OI	34 764	OM

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2019

Exercice clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8

L'entreprise doit suivre la **réévaluation légale des biens immobilisés amortissables** (art. 255 bis I, II, III, G) dont le montant est déterminé au cours d'évaluation jusqu'à l'ensemble des éléments amortissables et non amortissables qui sont écartés de la provision spéciale (col. 6) des écritures.

Dénomination de l'entreprise : SARL 100 % URGENCEN° act.

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 + col. 2 - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1. Goues, sondages, etc. droit improductif							
2. Fonds commerciaux							
3. Terrains							
4. Goues, sondages							
5. Installation techniques et appareils réglementés							
6. Autres immobilisations corporelles							
7. Immobilisations en cours							
8. Participations							
9. Autres biens immobiliers							
10. TOTAUX							

Le tableau ci-dessus indique les écarts de réévaluation au cours de l'exercice. Ces écarts sont déterminés par la méthode suivante : au cours de l'exercice, le résultat net (col. 1) est décomposé en deux parties : une partie correspond à l'écart de réévaluation et l'autre partie correspond à l'écart de la provision spéciale.

1. Résultat net (col. 1) : la somme des écarts de réévaluation et de la provision spéciale.

2. Ecarts de réévaluation : la somme des écarts de réévaluation et de la provision spéciale.

3. Provision spéciale :

La provision spéciale est déterminée par la méthode suivante :

La provision spéciale est déterminée par la méthode suivante : la somme des écarts de réévaluation et de la provision spéciale.

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1. FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DEBUT DU EXERCICE

2. FRACTION RETIREE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3. FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le tableau ci-dessous indique les écarts de réévaluation et de la provision spéciale.

Le tableau ci-dessous indique les écarts de réévaluation et de la provision spéciale.

Le tableau ci-dessous indique les écarts de réévaluation et de la provision spéciale.

Date : 01/01/2019

UN

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE

Num.

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMobilisations AMORTISSABLES			Montant des amortissements déclarés		Valeur nette d'exercice		Diminution ou augmentation de la valeur nette		Montant des amortissements déclarés		
Tous d'établissement et de développement			TOTAL I	QY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II	PL	PR	PG	PH				
Terrains				PI	PI	PK	PI				
Constructions	Sur sol propre		PM	PW	PO	PO	PO				
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PT	PT				
	Terrain avec éléments immobiliers de construction		PV	PW	PX	PX	PX				
	Les techniques minières et sondage industriel		PZ	936	QY	QB	QY	936			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, aménagements, équipements d'ateliers		QD	QI	QI	QI	QI				
	Matériel de transport		QH	780	QI	QI	QK	780			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QI	QM	QN	QN	QO				
	Emballages reçus par les clients		QP	QR	QS	QS	QI				
TOTAL III			QF	1 716	QW	QW	QX	1 716			
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III			PN	1 716	PF	PQ	PR	1 716			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Tous amortissables		DÉDUCTIONS				REPRISES					
Tous amortissables		Décrets	Contrats	Contrat	Amortissement régularisé	Décrets	Contrats	Amortissement régularisé	Mouvement en cours		
TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7		
TOTAL II		N7	NS	PS	PT	PS	SI	PO			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	OS		
Constructions	Sous sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	RE		
	Sous sol d'autrui	R7	RS	RT	S1	S2	SS	SI			
	Terrain avec éléments de construction	SS	ST	S7	S8	S9	S10	S11	TS		
	Inst. techniques et sondage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	TR		
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques et sondage	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	TT		
	Matériel de transport	TS	TE	TF	VG	VG	V2	V3	VS		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	VE	VT	VS	VI	VI	V2	V3	VS		
	Emballages reçus par les clients	W4	WT	WW	W7	WS	W8	W9	WS		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9		
Tous d'acquisition de biens de production		XL			XM				XJ		
TOTAL IV											
Total général I + II + III + IV		NP	NR	NR	NS	NR	NR	NR	NW		
Total général NP - NR - NS - NR		NW	NS - SI - NC	NY		ND - NC	NW - X	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
Prise d'emprunt à échéance			Montant initial de la charge		Amortissement		Diminution ou augmentation de la charge		diminution de la charge		
Primes de remboursement des obligations											

YD

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE				Neanm <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées				TC	
Provisions pour la restitution des gisements miniers et pétroliers	S1	TA	TB		
Provisions pour les risques d'assassinat (art. 252 bis ALDO)	S2	TD	TF		
Provisions pour la cassure des pneus	S3	TE	TH		
Autres provisions réglementées	S4	TM	TN		
Provisions pour les réceptions des déchets	S5	DI	DS		
Provisions pour la mise à disposition d'un logiciel (art. 300 quatrième II du code)	S6	IK	IL		
Autres provisions réglementées	S7	TP	TQ		
TOTAL I	S7	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciations	A1	AB	AC		
Provisions pour garanties sur le temps d'attente	A2	AF	AG		
Provisions pour pertes sur marchés financiers	A3	AK	AL		
Provisions pour dépendances et échéances	A4	AP	AR		
Provisions pour pertes de charge	A5	AL	AV		
Provisions pour provisions et obligations financières	A6	AY	AZ		
Provisions pour dépréciations	A7	AC	AD		
Provisions pour renouvellement des titres d'émission	A8	AH	AJ		
Provisions pour grosses difficultés financières	A9	EP	EQ		
Provisions pour charges sociales et fiscales	A10	ES	ST		
Autres provisions pour risques et charges	A11	EW	EX		
TOTAL II	A11	TV	TW	TX	
Provisions pour la prévention					
Provisions pour la sécurité	C1	CB	CD		
Provisions pour la protection	C2	CF	CG		
Provisions pour la protection des personnes	C3	CB	CD		
Provisions pour l'obligation de résultat	C4	9V	9W		
Stocks et approvisionnements	C5	07	08		
Sous-stocks et approvisionnements	C6	6P	6R		
Sous-stocks clients	C7	6U	6V		
Autres provisions pour la prévention	C8	6Y	6Z		
TOTAL III	C8	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	C8	UB	UC	UD	
Provisions pour les dépréciations et reprises					
de l'exploitation	UE	UF			
financières	UG	UH			
exceptionnelles	UJ	UK			
Taux mis en équivalence : montant de la dépense initiale à la clôture de l'exercice, calculé selon les règles prévues à l'article 361-5 du CGI.				10	
Les décharges sont établies séparément dans le tableau de la prévision d'exploitation et de la prévision financière.					
Les décharges peuvent toutefois être mentionnées sur ce tableau même si elles sont détaillées dans un autre tableau de la prévision d'exploitation.					



Designation de l'entreprise 100 % URGENCE		Neant <input type="checkbox"/>		Exercice N° clos le 3 1 1 2 2 0 1 1 8			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Remunération du travail de l'exploitant (entreprises à HS) ou des associés de sociétés							
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissement à long terme, ligne 16 sous 1)		WD		Autres sociétés exerçant un statut d'exploitation et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres intérêts et dépenses comptables au sens de l'art. 17		WF		Impôts sociaux et charges sociales	WG		
Fractions diverses à intégrer dans le résultat au régime normal et déductible		XR		(Intérêts divers, dépenses d'intégration et parts de réserves)	RB		
Provisions échelonnées au profit des salariés et des tiers (lignes 17 et 18)		WI		Charges à prélèvement des résultats et amortissements opérationnels au sens de l'art. 2057, IV	NN		
Avantages personnels		WF		Dépenses financières au sens de l'art. 212, IV	NZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							
Impôt sur les sociétés et charges réglementées (CSI)							
Quotient part	Impôts sociaux et charges réglementées	WE	Nombre sociétés ayant bénéficié de l'application de l'art. 17	17			
Régime de imposition	Monts Ventes nettes	Impôses au taux de 15% ou de 19% (12,80%) pour les entreprises à l'imposte sur le revenu					
	à long terme	Impôses au taux de 0%					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	{ Plus-values nettes à court terme					
		Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecrits de valeurs liquidatifs sur l'OPAM* entreprises à HS							
Réintégrations diverses		Intérêts excédentaires	SI	Autres dépenses	SW		
(extension 1) DONT		Impôts sociaux et charges réglementées au sens de l'art. 2057, IV	SX	Impôts sociaux et charges réglementées au sens de l'art. 2057, IV	MS		
Réintégration des charges affectées aux écritures éligibles au régime de taxation au forfait							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forfait							
					TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quotient part des pertes subies par une société de personne morale (PE)*							
Possessions et charges à prélèvement déductibles	Prélevement taxes et réintegres dans les résultats comptables de l'exercice et tableau 2058-BSD, cadre III						
	Impôses au taux de 15% ou 19% pour les entreprises soumises à l'imposte sur le revenu						
	Possessions et charges à prélèvement déductibles	Impôses au taux de 0%					
		Impôses au taux de 19%					
		Impôtes sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		Impôtes sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et filiales *	{ Quotient de frais et charges restant imposable à 30% des parts dans les sociétés de participation					ZA
	Part dans les actions et parts d'intérêts						
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*							
Majoration d'amortissement*							
Valeurs en cours	1	2	3	4	5	6	
Valeurs à long terme	7	8	9	10	11	12	
Valeurs à moyen terme	13	14	15	16	17	18	
Valeurs à court terme	19	20	21	22	23	24	
Valeurs en cours et à long terme	25	26	27	28	29	30	
Valeurs à moyen et à court terme	31	32	33	34	35	36	
Valeurs à moyen et à long terme	37	38	39	40	41	42	
Valeurs à moyen, à long et à court terme	43	44	45	46	47	48	
Ecrits de valeurs liquidatifs sur l'OPAM* entreprises à HS							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	de la situation exceptuelle pour la déduction	AM		Crédit d'impôt par le report en arrière de débit	ZI		
Deduction des produits affectés aux écritures éligibles au régime de taxation au forfait							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imposition des crédits reportables		Bénéfice (I) moins (II)				M	13 874
		Déficit (II) moins (I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière entreprises à HS*		ZI					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice entreprises à HS*						NL	10 101
RÉSULTAT FISCAL = BÉNÉFICE (ligne XX) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XX				3 773	XO

* Les écritures sont éligibles pour l'imposition au forfait au sens de l'art. 2052, IV, 80.

N

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGEIP N° 2058-B-SI 2019

Formulaire 2058-B-SI version 2019
Déclaration d'impôt sur les sociétés

Designation de l'entreprise	100 % URGENCE			Nean <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K1		10 101
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058 A)		K5		10 101
Déficits reportables (différence K1-K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne X0)		Y1		
Total des déficits restant à reporter (Somme K6+Y1)		YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 394-1, <i>1 bis</i> Al. 1 ^e du CGI, dotations de l'exercice		Z1		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 394-1, <i>1 bis</i> Al. 2 ^e du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	SX		SY	
	SZ		SY	
	SB		SC	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9I	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTALS (SY + ZV) ; (98) ; (9G + ZW) ; (9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058 A				
		↓ ligne WI		↓ ligne WI

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^e septies du CGI)

Montant de la reintegration ou de la déduction	Montant à déduire de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	II		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

VNA

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Designation de l'entreprise		100 * URGENCE								Neant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES											
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent et pour lequel la déclaration est établie	Oe	(5 825)	AFFECTATIONS		Reserves legales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent et pour lequel la déclaration est établie	OD	17 634	ANNUES		Autres réserves	ZD				
	Prélevements sur les réserves	OF		REPARTITIONS		Dividendes	ZF				
						Autres répartitions	ZI				
		TOTAL I	OF			Report à nouveau	ZG				
						Nouvelles réserves et autres prélevements	ZH				
								TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENCAISSEMENTS	- Engagements de crédit bancaire mobilier	C	pour le compte des fonds puis en crédit bai	YU							
	- Engagements de crédit bancaire immobilier			YR							
	- Effets portés au compte échéances			YS							
MONTANTS DES POSTURES	- Sous-traitance			YT							
AVANTAGES FINANCIERS	- Locations charges locatives et de copropriété	C	du montant des loyers des biens loués au 31/12/2018 dans 24 mois	ZS		XQ		53 093			
	Personnel externe à l'entreprise			YT							
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retraçages)			SS				59 064			
	- Retractions d'honoraires, commissions et courtages			YY							
	Autres comptes	C	pour les dettes et provisions aux échéances dans 24 mois et professionnelle	ZS		ST		89 635			
	Total du poste correspondant à la ligne EW du tableau n° 2052			ZI				201 792			
IMPOSTES ET TAXES	Type professionnel CFE / CAF			YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	C	montant inférieur sur les produits perçus	ZS		YQ		9 898			
	Total du poste correspondant à la ligne ET du tableau n° 2052			YX				9 898			
IV.A.	Montant de la TVA collectée			YY							
	Montant de la TVA collectée (taux basé à la date de l'exercice) utilisée dans les achats et services non constituant pas les immobilisations			YZ							
DOSSIERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *			OB							
	- Montant de la plus-value constatée en fin d'année d'imposition de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	Taux d'intérêt le plus élevé se rattachant à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK							
	- Nombre de créancier agréé *	XP		- Frais et participations (liste au 2050 G prévus par art 88 II de l'ann III au CG)		Souscripteur		ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prevue au 4 de l'article 238 bis du CG pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement réalisé dans l'entreprise à l'entretien et exploitation d'une entreprise d'investissement dans le cadre de l'article 217 octies RH										
STRUCTURE DU GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	IA		Montant au 31/12	IK		Plus-values et	II			
					IM		plus-values	JO			
	Groupe: résultat d'ensemble	ID		Plus-values	IN		Plus-values	IO			
					IP		plus-values	II			
	Si cette période est la dernière à faire apparaître le groupe et le montant des plus-values réalisées en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration, il ne peut être fait pas en première ligne mais de l'exercice immédiatement précédent	III		N° SIRET de la société mère du groupe	II						

* Cet exercice est la dernière à faire apparaître le groupe et le montant des plus-values réalisées en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne peut être fait pas en première ligne mais de l'exercice immédiatement précédent.

** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NCP pour le régime de groupe).

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 100 % URGENCE

Exercice N Exercice N-1

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N	Exercice N-1
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Engagements de crédit-bail mobilier - Engagements de crédit-bail immobilier - Effets portés à l'escampe et non échus - Sous-traitance 		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	<ul style="list-style-type: none"> - Locations, charges locatives et de copropriété - Personnel extérieur à l'entreprise - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions) - Rétroncessions d'honoraires, commissions et courtages - Autres comptes 	53 093	55 012
DETALS DES POSTES	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	201 792	166 301
IMPÔTS ET TAXES	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe professionnelle* CFE, CVAE - Autres impôts, taxes et versements assimilés 	9 898	9 471
T.V.A.	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	9 898	9 471
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> - Montant de la T.V.A. collectée - Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations - Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société 		



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

13 of 13

100 * URGENCE

1

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme	Plus-value taxable à 19 % (1)
		19	15 % ou 12,80 %	0

1. Autres éléments 1. Immobilisations

CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1)

CADRE B plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [3]

CADRE C - autres plus-values taxable à 19 %

(A)

(B)
Ventilation parameters

{(1)}

Tous ces éléments sont donc pris en compte dans la réforme 2002 de l'IR, en application des articles 288 bis, IV, 288 c et 2, II du code

13

AFFECTION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise 100 à URGENCE		Formation à présentation de l'IR	FL		Normal <input checked="" type="checkbox"/>
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME Exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition n'est pas assurée par les sociétés évoquées au tableau B					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant initial des plus-values évoquées	Montant d'élimination	Montant comprenant les déductions	Montant à déclarer
	Imposition reportée				
	sur 3 ans entreprises à l'IR				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 80 <i>quaterdecies</i> I et II et V quater) CGF				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition reportée	Montant initial des plus-values évoquées	Montant initial de l'élimination intégrale	Montant comprenant les déductions	Montant à déclarer
	sur 3 ans au titre de	N° 1			
		N° 2			
		N° 3			
		N° 4			
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 80 <i>quaterdecies</i>)	N° 5			
	I et II et V quater du CGF	N° 6			
	au prorata du titre de	N° 7			
		N° 8			
		N° 9			
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RESULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Ce tableau comprend pas les plus-values obtenues au titre des apports admissibles aux articles 100 à 106 de la loi de finances de l'option					
<input type="checkbox"/>	Plus-values de fusion d'apport portant sur des sociétés éponymes ou des sociétés soumises à l'imposition des sociétés seulement	<input type="checkbox"/>	Plus-values professionnelles	Appartenance des sociétés à l'entreprise à exercice à titre individuel (toutes sociétés)	
Origine des plus-values portant sur des fusions ou des apports		Montant initial des plus-values évoquées au total	Montant d'élimination complètement intégré	Montant comprenant les déductions	Montant à déclarer
TOTAL					

VNA

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SI 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise		100 % URGENCE					<input checked="" type="checkbox"/>
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N		sous comptes de la réserve spéciale					
		10	15	18	19	20	25
Montant de la réserve spéciale à l'échec de l'exercice précédent N° 1							
Reserves figurant au bilan des sociétés des cas de cours de l'exercice							
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	non donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à l'échéance figurant à la clôture de l'exercice		-					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Reserves figurant au bilan des sociétés des cas de cours de l'an	Montants prélevés sur les sociétés			Montant de la réserve à l'clôture de l'exercice		
		5 ^e alinéa à complément d'impôt	6 ^e alinéa à complément d'impôt	7 ^e alinéa à complément d'impôt	5		

* Dès qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement dans le sens de l'art. 39-1-5^e

14

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

16

Désignation de l'entreprise: SARL 100 % URGENCE Néant

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018 Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis	YP	5
Dont handicapés	YF	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	YG	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	RL	

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués prestations de services et marchandises	OA	437 417
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1 OX		437 417

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2 OM		

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾

Achats	ON	5 162
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	153 792
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	9 898
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3 OJ		168 852

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 268 565

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). SA 268 565

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	437 417	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	/	GZ	/	/
Date de cessation	HR	/	HR	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

UN

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1
(1)

N° am. □

EXERCICE CLOS LE 13/11/2018

N° SIRET 480260322000131

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 100 % URGENCE

ADRESSE : voie 114 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL 59491

VILLE VILLENEUVE D'ASCO

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Denomination Y.D. HOLDING

N° SIREN de société établie en France 811639004

N° de décret

Nb de parts ou actions

Adresse N° 4 Voie RUE DES MESANGES

Code Postal 62880

Commune ESTEVELLES

Pays FR

Forme juridique Denomination

N° SIREN de société établie en France

N° de décret

Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN de société établie en France

N° de décret

Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN de société établie en France

N° de décret

Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARBIER Prénom FREDERIC

Nom marital

N° de décret

Nb de parts ou actions

Naissance Date 01/01/1964 N° Département 59 Commune VILLENEUVE D'ASCO

Pays FR

Adresse N° 22 Voie RUE MARIUS BRUNAU

Code Postal 59260

Commune LEZENNES

Pays

Titre (2) Nom patronymique

N° de décret

Nb de parts ou actions

Nom marital

Naissance Date N° Département Commune

Pays

Adresse N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, une ou plusieurs lignes supplémentaires doivent être ajoutées et l'ensemble de l'imprimé devra être scindé pour que toutes les données soient correctement saisies.

2. Indiquer M pour Membre MM pour Membre associé MAA pour Membre associé

3. Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 3052.

Un

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2019

Date de dépôt : 01/01/2019

N° de dépôt :

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

N°ant

EXERCICE CLOS LE : 31122018

N° SIRET : 48026032200031

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE :

100 % URGENCE

ADRESSE : voie 114 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL : 59491

VILLE : VILLENEUVE D'ASCO

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTIENUES PAR L'ENTREPRISE :

PS

Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	de détention
N° SIREN si société établie en France		
Adresse	N°	Ville
Code Postal		Commune
		Pays

Le ou la déclarant, déclare solennellement que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et authentiques et qu'il déclare être tenu(e) par la loi à leur respect et à leur vérité. Il/Elle déclare également qu'il/elle n'a pas été aidé(e) dans la rédaction de ce document par une personne autre que lui/elle.

Déclaration et déclaration de conformité

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant **480260322**
100 % URGENCE
114 RUE JEAN JAURES

Désignation du déclarant **59491 VILLENEUVE D ASCQ**
MARVALIN.VANELLE@ORANGE.FR

Code activité NAF **8690A**
 Reference d Obligation Fiscale TDFC **IS1**
 Reference d Obligation Fiscale CVAE **CVAE1**

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Pas de conseil |
| <input type="checkbox"/> | Comptable N MARVALIN.JEAN-PAUL |
| <input type="checkbox"/> | Cabinet Conseil MARVALIN.VANELLE@ORANGE.FR |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Expert - Comptable |

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2018
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2018
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC/IS ou BA)	31/12/2017
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC/IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	------------





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018	
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	132 658
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	7 959
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	
B -Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	7 959
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20

³ Pour des rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE
IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :
Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) 13 7 959
(report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)

Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement 14

Montant du crédit d'impôt disponible

Reporter en ligne 15 : 15 7 959

- le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif.

- zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.

Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15) 16 7 959

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (*totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe*) 17

Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement 18

Montant du crédit d'impôt disponible

Reporter en ligne 19 : 19

- le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif.

- zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.

Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (*totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe*) + ligne 19) 20

Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire, n° 2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 (augmentés de la totalité des lignes 12 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
**COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES**



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

ART. 1676 ter à 1586 quinque du CGI

Dénomination	SARL 100 % URGENCIE
Adresse	114 RUE JEAN JAURES
Code postal	59491
Ville	VILLENEUVE D'ASCQ

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	4 8 0 2 6 0 3 2 2 0 0 0 3 1
Période de référence	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation	/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinque du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	268 565	case JU du 2033-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, Ligne SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
-----------------------	----	---------	--

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des classes fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence	A3	437 417	à reporter case A1 de la 1329-OEF-SD
--	----	---------	--------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-OEF-SD
--	----	--	--------------------------------------

A VILLENEUVE D'ASCQ	SIGNATURE
DATE	M
	DEUNETTE
	GERANT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-601 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
 ET DES COMPTES PUBLIQUES

Un

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Néant
PMI au sens communautaire

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé

SARL 100 % URGENCE
 26 RUE DE MULHOUSE
 59290 WASQUEHAL FR
 480260322

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Credit d'impôt	Montant
CIC	7 959

Reduction d'impôt en faveur du membre du groupe dont le siège social et les sièges sociaux sont situés dans l'Union européenne ou dans un pays tiers et qui versent des rémunérations à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EFTA

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (COMPLÉMENT)

Dont crédit d'impôt relatif aux remunerations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Dont montant préfectoral

Montant total des remunerations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et pourtant droit à crédit d'impôt pour remunerations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

132 658

Montant des remunerations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Montant des remunerations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs, si l'obligation est aux caisses de compensation prévue à l'article L 3141-30 du code du travail

Montant des remunerations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L 3141-30 du code du travail

Quoté-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Credit d'impôt	Montant
----------------	---------

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (UTILISATION DE LA VALEUR AUT + AUTRES CRÉDITS D'IMPÔTS)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation du titre de l'année N

Montant

CI déposé au titre de l'année civile N+1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Montant

SIREN	4	8	0	2	6	0	3	2	2
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PAGE 1 / 1

III. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

SIREN 4 8 0 2 6 0 3 2 2

PAGE 1 / 1

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

(1) Si l'agent sur les chantiers sa vie est mise à disposition d'une autre entreprise, etc.

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr

100 % URGENCE
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 rue de Mulhouse 59290 WASQUEHAL
RCS LILLE METROPOLE 480 260 322

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf,
Le 26 juin,
A 11 heures,

La SAS YD HOLDING, associée unique, propriétaire de 500 parts sociales, est présente.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yohan DEUNETTE, en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les comptes annuels au 31 décembre 2018 ;
- le rapport de la gérance afférent à ces comptes ;
- le rapport spécial de la gérance concernant les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce ;

- Approbation des comptes et des conventions.
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats,
- Nomination d'un co-gérant.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Gérant sur les comptes clôturés le 31 décembre 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un résultat bénéficiaire de 21.267 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les termes du rapport spécial de la gérance concernant les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve au Gérant pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé fait apparaître un bénéfice de 21.267 euros, que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- 21.267 euros sur le compte « Autres réserves ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la société a procédé aux distributions suivantes au cours des 3 derniers exercices :

Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016	Exercice clos au 31/12/2015
NEANT	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de co-gérante pour une durée indéterminée à effet de ce jour à 00h00 :

- Madame Céline DESCHUTTER épouse DEUNETTE, née le 12 décembre 1985 à CARVIN (62), de nationalité française, demeurant 6 Impasse des Galibots 62880 ESTEVELLES.

Madame Céline DESCHUTTER épouse DEUNETTE déclare expressément accepter les fonctions de co-gérante de la SARL 100% URGENCÉ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

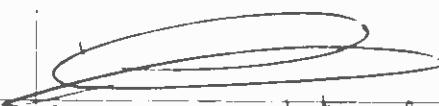
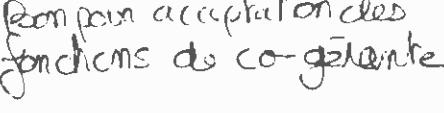
SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance ou au porteur de simples copies des présentes à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autres rendues nécessaires en suite de la résolution ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée, et il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Gérant.

Monsieur Yohan DEUNETTE	
Madame Céline DESCHUTTER épouse DEUNETTE "Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante"	 <i>"Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante"</i>

40 Dec